

La Lettre de la municipalité



N°22 - Janvier 2016

www.ville-saix.fr



Au moment où j'écris ces lignes, la France est encore sous le choc des attaques terroristes perpétrées à Paris le 13 novembre. Nous avons tous fait face à un sentiment d'horreur et d'injustice. Mais au milieu de ce chaos, que d'élan chaleureux, de gestes de compassion, de témoignages d'amour ! Et notre volonté de montrer à ces fanatiques que nous restons et resterons debout. La meilleure réponse à l'intolérance reste les valeurs de la République et la laïcité à laquelle nous sommes si attachés. C'est pourquoi, nous avons pensé opportun de publier la « Charte de la laïcité à l'école » affichée et expliquée dans nos établissements scolaires. Opposons notre république laïque au fanatisme religieux. Opposons notre vivre ensemble à la fureur des armes.

Pendant 15 jours, Paris a vécu au rythme du monde avec la COP 21 (Conférence des Parties). Ce qui était en jeu, c'est la limitation du réchauffement climatique. Inverser la tendance qui veut que les pays riches produisent et que les pays pauvres subissent, voilà le but de cette conférence absolument inédite de par sa durée et le nombre des pays participants.

A notre échelle, dans notre commune, nous nous efforçons aussi de poser notre pierre. Ainsi, nous avons réuni le Comité de Pilotage Agenda 21 local afin d'établir le diagnostic du territoire. Le développement durable, ça commence chez nous, par des réflexes simples.

Les dimanches 6 et 13 décembre ont eu lieu les élections régionales.

Au 1^{er} tour, la liste du Front National était en tête. Fort heureusement, dans un élan républicain, au soir du second tour, Carole DELGA a été élue à la tête de la nouvelle région Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon. Seule sa candidature portait les valeurs de la République.

Ainsi, un mois jour pour jour après les attentats, avec une Région agrandie, avec le vote des habitants qui ont refusé l'extrémisme et l'exclusion, nous pouvons continuer à être fiers de nos valeurs.

Pour autant, il faut entendre le malaise de ceux qui se sont tournés vers le Front National et les raisons de leur vote : chômage, peur du lendemain, manque de repères et isolement.

A nous de réagir en répondant aux inquiétudes de nos concitoyens.

L'équipe municipale travaille, les dossiers avancent :

- Bourg centre : nous avons une étude chiffrée des différentes options d'aménagement,
- Maison des Associations : nous disposons de l'estimation du maître d'oeuvre pour l'aménagement intérieur. Le montant total prévu pour l'ensemble de cette opération se porte à 430 000 € HT. Nous avons déjà reçu la notification de subventions pour un montant de 60 000 €.

D'autres demandes de subventions spécifiques au second œuvre sont en cours.

Cette Maison des associations abritera une salle de musique, les Familles rurales, le groupe de généalogie de la MJC de Saix avec des salles dédiées. S'y ajouteront les réunions de l'association « Les mains ont la parole », comme celles de toutes les associations de la Commune. Sans oublier le bar associatif. Par conséquent, la Maison Mahoux, située au Théron, ne sera pas réhabilitée.

Ces travaux s'inscrivent en droite ligne de notre volonté de créer au sein de la Commune ce lien social et inter-générationnel qui est le seul en mesure d'éviter les dérives auxquelles nous assistons.

C'est aussi la raison pour laquelle, chaque année, la Municipalité invite tous les habitants à partager un moment de convivialité à l'occasion des vœux à la population.

En attendant de pouvoir vous le dire de vive voix, je vous souhaite à tous une belle année 2016.

Geneviève Dura
Maire de Saix



Affiches réalisées par les enfants des écoles publiques de Saix.

**Le conseil municipal vous souhaite
une bonne année 2016
et vous invite à la cérémonie des vœux
le vendredi 8 janvier à 18h30
salle Elie Castelle.**

Ordures ménagères

✓ Mise en place du porte à porte pour la collecte des ordures ménagères

Une réunion publique s'est tenue le 25 novembre pour informer la population de la mise en place de la collecte en porte à porte des ordures ménagères au mois de janvier 2016.



L'objectif de ce type de collecte est :

- de limiter la quantité de déchets,
- d'améliorer la qualité et la quantité du tri sélectif,
- d'inciter aux apports en déchèterie.

Les conteneurs seront distribués au mois de février, du 17 au 24. Parallèlement, les gros conteneurs collectifs seront supprimés. La collecte en porte-à-porte débutera le 29 février (si le calendrier prévisionnel est respecté).

Lors de la distribution, il vous sera remis un conteneur 140 litres à couvercle vert pour les ordures ménagères et un conteneur 140 litres ou 240 litres à couvercle jaune pour le tri sélectif. Ils seront étiquetés à l'adresse de l'utilisateur car ils sont liés à l'habitation (on doit les laisser en cas de déménagement).

En cas d'absence, les agents se permettront de déposer les conteneurs devant ou dans votre propriété. Sinon, vous trouverez une note dans votre boîte aux lettres vous informant de la possibilité de retirer vos conteneurs aux ateliers municipaux.

La collecte en porte-à-porte commencera à la suite de la distribution.

Cette collecte a des avantages et des inconvénients. L'expérience dans les communes voisines a montré son intérêt.

Mais le camion ne pourra pas se rendre dans tous les chemins de la commune ou dans certaines petites rues du centre ville. Il restera donc des conteneurs collectifs.



AVANTAGES

- collecte devant chez vous
- plus d'aire de collecte sale dans la ville
- plus de dépôt des gens de passage
- responsabilisation de l'utilisateur dans sa production de déchets

INCONVÉNIENTS

- stockage des conteneurs dans certaines habitations (sans garage et sans sortie)
- diminution des fréquences de ramassage

Sont exclus de cette collecte tous les déchets à destination de la déchèterie et des collectes spécifiques : le verre, les textiles, les encombrants, les déchets verts, les déchets dangereux. Une liste plus détaillée figurera sur l'extrait du règlement de collecte qui vous sera remis avec les conteneurs ainsi que les consignes de tri.

Collecte des déchets verts

Un temps, il a été question que la communauté de communes Sor & Agout supprime ce service pour 2016. Finalement, il est reconduit pour une année selon le calendrier suivant :

Calendrier 2016 - Déchets verts commune de Saix

Ramassage à partir de 8 heures

SAIX le jeudi											
Janvier /	Fév. 18	Mars 3 24	Avril /	Mai 12	Juin 16	Juillet 21	Août 25	Sept. 22	Oct. 13	Nov. 17	Déc. 15

Contact : melanie.damien@communautesoragout.fr 05 63 72 84 84 ou 06 84 96 74 94

En 2015, il n'a pas toujours été aisé pour nos agents de réaliser la collecte des déchets verts. Nous vous demandons de bien vouloir respecter le règlement ci-dessous. Il a été proposé par la commission "Environnement". Son but est de réguler un service dont quelques administrés ont malheureusement abusé.

Nouvelles règles de collecte :

- Fin de la collecte des tontes (facilement compostables dans un coin du jardin).
- Branchages regroupés en fagots de 1 mètre maximum (pas de branches non liées)



- Déchets déposés dans un carton, dans des sacs, des contenants manipulables par un agent seul ou déposés dans un conteneur compatible avec le système de levage du camion benne. Vrac interdit.

Où et quand déposer vos déchets verts ?

Devant chez vous, le jeudi même de la collecte afin d'éviter les désagréments liés au vent et à la pluie.

Quelle quantité de déchets verts pouvez-vous faire ramasser ?

En cas de gros volume, merci d'apporter vos déchets verts directement à la déchèterie : on n'entreprend pas un élagage exceptionnel si on ne sait pas comment évacuer le bois.

Les agents de collecte pourront refuser de ramasser vos déchets verts s'ils jugent le volume trop important ou le conditionnement non conforme.



✓ Revêtement neuf sur l'allée de Boussac



Bien sûr, la vitesse est toujours réglementée à 50 km/h

L'Allée de Boussac est une route départementale (RD 10).

C'est donc le Conseil Départemental qui a pris à sa charge le revêtement en enrobé à chaud.

Le chantier a coûté la somme de 50 000 € HT.

En amont du chantier, le SIAEP (eau potable) en a profité pour supprimer les branchements en plomb et les tampons hydrauliques (plaques d'égouts) ont été remis à la cote par l'entreprise Malet.

Communauté de communes Sor et Agout

Quoi de neuf à la CCSA ?

Crèche des 3 pommes

Proches de l'école Toulouse-Lautrec, les nouveaux locaux de la crèche intercommunale seront livrés au mois de mars 2016.



JANVIER

• **Vendredi 8 janvier** •
Vœux de la municipalité à la population 18h30, salle Elie Castelle.



• **Mardi 12 janvier** •
Soirée "Café-Lire"
 Bibliothèque Municipale de Saïx

• **Samedi 16 janvier** •
Soirée théâtre avec l'école d'art dramatique de Castres, MJC de Saïx 18h, "Le secret de l'aiguille creuse" de Maurice Leblanc 21h, "Dans un vif" de Marc Dugowson

• **Samedi 23 janvier** •
Pétanqueurs Saïxols
Assemblée Générale
 18 h, salle Elie Castelle

FEVRIER

• **Samedi 6 février** •
Loto de la MJC de Saïx à la MJC à 20h30.

• **Mardi 10 février** •
Café citoyen MJC de Saïx, 20h, entrée libre et gratuite

Soirée autour de Camus
 Bibliothèque municipale de Saïx

• **Samedi 20 février** •
Soirée théâtre MJC de Saïx, 20h30 "Les Justes" d'Albert Camus par la compagnie Ephémère

• **Samedi 28 février** •
Loto salle Elie Castelle
 Générations mouvement, le Club de l'Amitié

Vacances d'hiver et de printemps

Tennis club de Saïx
 stages 3 x 2 heures
 renseignements :
 23810593@fft.fr

MARS

• **Dimanche 6 mars** •
Loto à la maison de retraite de la Pastellière à 14h30.

• **Dimanche 13 mars** •
Loto de l'ADMR, 14h30 salle Georges Prêtre, Navès.

• **Du 12 au 19 mars** •
 MJC de Saïx - **Exposition, conférence, rencontre d'écrivains, spectacle** "l'Afrique, le Désert : Terres lointaines, terres proches".

• **Vendredi 18 mars** •
Loto salle Elie Castelle, APE école Toulouse-Lautrec.

• **Samedi 19 mars** •
Soirée festive et spectacle "Le voyage de M'Chaboto" conte musical Cabaret avec restauration. Percussions africaines (D'Kal Sons Noirs).

• **Dimanche 20 mars** •
Loto association "Les Mains ont la Parole", salle Hubert Forestier de Cambounet/Sor 14h30 - Projection des numéros pour les personnes sourdes (et les distraits)

Pétanque à la base de loisirs des Etangs. Tête à Tête.
 Qualificatif masculin et féminin
 Concours officiel triplettes

• **Lundi 28 mars** •
Chasse aux œufs dans le parc du Colombier.

AVRIL

• **Samedi 9 avril** •
Spectacle MJC de Saïx, 20h30 "Cathares, le destin inachevé" récit historique de et par Olivier de Robert.

MAI

• **Dimanche 8 mai** •
Vide grenier de 8h à 17h avenue du commerce et de l'artisanat (ZAC des Martinels) organisé par le Tennis Club de Saïx

• **Mercredi 11 mai** •
Café citoyen à la MJC de Saïx 20 h entrée libre et gratuite

Bibliothèque municipale NOUVEAUX HORAIRES

Mardi - Jeudi de 17h à 19h
 Vendredi de 16h à 19h

Uniquement le mardi pendant les vacances scolaires

Appel de l'ARCESPS

L'association, toujours à la recherche de témoignages ou de documents historiques à propos de Saïx, souhaite réaliser une nouvelle publication. Elle recueillera des témoignages à propos des commerces de la commune depuis les années 1900 jusqu'à nos jours. N'hésitez pas à aller rencontrer ses membres dans leur local situé Rampe des Consuls.

Mairie de Saïx - Place Jean Jaurès
 Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 16h à 19h
 Tél. : 05 63 74 71 76 - Fax : 05 63 71 10 74
mairie@ville-saix.fr - www.ville-saix.fr

Directrice de la publication : G. Dura
 Adjoint au maire communication : F. Chabbert
 Secrétariat : J. Grand, M. Longo, M. Sénégas
 Comité de lecture : O. Amalric, J-P. Belles, C. Bonaventure, R. Cauquil, C. Charlas, B. Coutanceau, M. Delsalle, M-J. Fioret, D. Malbrel.
 Imprimerie Couleurs d'Autan - Tirage à 1800 exemplaires

1 | La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

3 | La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun** avec l'**égalité** et la **fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les **protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée**.

8 | La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit l'**égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de **transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

12 | Les enseignements sont **laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.

Dès le 1^{er} juin 2011, le Sénat a voté une résolution faisant du 9 décembre la journée de la laïcité. Cette date n'est pas le fruit du hasard : en effet, elle commémore la promulgation de la Loi Combes, qui a instauré la séparation de l'Église et de l'État. Suite aux événements tragiques de janvier et de novembre 2015, les cent dix ans de la loi Combes ont de bien tragiques résonances... Avant de définir ce qu'est la laïcité, disons d'abord ce qu'elle n'est pas : la laïcité n'est ni le civisme (respect du citoyen pour la loi), ni la citoyenneté (condition de citoyen), ni l'irréligion ou l'athéisme : « L'État n'est ni religieux ni irréligieux, il est areligieux » (BRIAND). La laïcité n'a qu'une ennemie : l'intolérance.

La laïcité se décline en trois principes majeurs : liberté religieuse, respect du pluralisme et neutralité de l'État. Elle fait prendre conscience que la liberté, un des fondements de notre République, est le droit éthique et politique de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. C'est en vertu de cette dimension pédagogique qu'elle touche surtout le domaine scolaire, depuis les lois de Jules Ferry instaurant la laïcité et la gratuité des programmes (1881-1882), suivies de la loi Gobet sur la laïcité des personnels quatre ans plus tard. Elle repose sur trois principes : la liberté de conscience, la séparation des pouvoirs politique et religieux (l'État n'exerçant aucun pouvoir religieux et les Églises aucun pouvoir politique), et l'égalité de tous les citoyens, à travers le droit d'accès de chacun à l'éducation. La France respecte tous les cultes sans aucune discrimination, ainsi que l'absence de religion, et la laïcité, principe politique, permet à toutes les convictions essentielles de vivre en bonne intelligence. La liberté de religion est un élément de la liberté de conscience (ce qui inclut la liberté de croire... ou de ne pas croire), principe fondamental de la République. Le principe de laïcité a été inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946.

La laïcité au sein de l'école garantit un

enseignement public neutre, hors des opinions toutes faites, respectueux des programmes, dans un climat serein, afin de former de futurs citoyens, à l'abri des pressions philosophiques, religieuses, partisans ou communautaires. L'école transmet les valeurs et les principes fondateurs de la République : « Liberté, Égalité, Fraternité » (sécurité des personnes et des biens, respect des lois et des droits de l'Homme, respect de la dignité d'autrui et politesse). C'est dans cet esprit que, paradoxalement, des limitations à la liberté d'expression ont été imposées aux élèves à travers la loi du 15 mars 2004 interdisant « le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse » (article 1^{er}). En outre, le respect du principe de neutralité s'impose dans les services publics, car c'est une des conditions permettant de vivre ensemble en bonne intelligence. Les personnels de l'école de la République sont des agents publics de l'État laïque, dont une des missions est de faire respecter et de transmettre les valeurs républicaines françaises. Rappelons à ce sujet que la charte de la laïcité en quinze articles présentée au dos de cet encart existe depuis le 9 septembre 2013.

Il n'y a pas de sujet tabou à l'école laïque : les faits religieux sont un élément important de la culture générale que l'élève doit acquérir. L'école ne demande pas de rejeter l'identité reçue du milieu familial ou social : elle offre aux élèves les moyens de faire leurs propres choix en matière de convictions et de modes de vie, les enseignements relatifs aux faits religieux ne portant pas de jugement sur la question d'une vérité des différentes croyances.

La laïcité, c'est « la fin de l'infaillibilité d'Église ou d'État » (JAURÈS)

Un peu d'orthographe :

- laïc, celui qui n'est pas clerc
- laïque (même au masculin), qui est placé sous le signe de la laïcité.